

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

N°009

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDES DE PASSAGE ET DE RÉSEAUX, PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MAQUENS, SOCIÉTÉ ENGIE GREEN			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 34	Nombre de Membres Votants : 40	Date de la Convocation : 22 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier, à quinze heures trente le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, M. ARIAS, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT, Mme BARTHES, Mme MIGNOT, M. OLIVIER, Mme DOUTRES, Mme BERNARD, M. FERNANDEZ, M. ZORZETTO, M. LEUBA, Mme GASC, Mme FORTET, Mme GIOVANNETTI, Mme BARDOU, M. GUILLERAY, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. DUTHU

EXCUSES : M. AUDIER donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. CAMBON donne pouvoir à M. BUSTOS, Mme LACUBE donne pouvoir à Mme BARTHES, M. MARTY donne pouvoir à Mme BERNARD, M. MONTAGNE donne pouvoir à M. DUTHU conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : M. LECINA, Mme JULIEN, Mme KERRINCKX.
Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La société ENGIE GREEN France a pour projet l'aménagement d'un parc photovoltaïque sur Maquens, Commune de Carcassonne.

La société ENGIE GREEN envisage de pouvoir constituer sur le fonds servant, une servitude permettant de garantir la réalisation et l'exploitation du futur parc photovoltaïque de Maquens.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le projet de convention entre la société ENGIE GREEN et la ville de Carcassonne et le plan masse des emprises foncières, en annexes à cette délibération ;

La ville de Carcassonne est propriétaire des voies ci-dessous :

Commune	Désignation des voies
Carcassonne	Chemin rural n°14

Considérant que la commune doit consentir aux servitudes suivantes, qui répondent à des besoins accessoires au parc photovoltaïque :

- **Servitude réelle de passage** tous usages d'une durée égale à la construction et d'exploitation de la centrale photovoltaïque ;
- **Création d'une piste d'accès carrossable** au projet photovoltaïque par le bénéficiaire ;
- **Servitude réelle de passage souterrain de canalisations** tous fluides nécessaires au raccordement de la centrale photovoltaïque à tous les réseaux de distribution et notamment au réseau public de transport ou de distribution de l'électricité, pour toute la durée de construction et d'exploitation de la centrale photovoltaïque ;

- **Servitude de débroussaillement** pendant toute la durée d'exploitation de la centrale photovoltaïque, conformément aux dispositions de l'Arrêté Préfectoral Départemental en vigueur ;
- **Servitude réelle de collecte des eaux pluviales** provenant de la centrale photovoltaïque pendant toute la durée de la construction et d'exploitation.

Considérant que les servitudes prennent effet à la date de signature de la convention par l'ensemble des parties et ce, jusqu'à la fin de l'exploitation du parc photovoltaïque.

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'approuver le projet de convention de servitudes de passage et de réseaux, liées au projet d'aménagement du parc photovoltaïque de Maquens entre la société ENGIE GREEN et la Ville de Carcassonne ;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la société ENGIE GREEN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260129-28805A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2026
Publication : 05/02/2026